ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Dispositif de « chirurgien-dentiste traitant » et visite annuelle obligatoire

Question écrite n° 40605

Texte de la question

M. Paul Molac appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la nécessité d'instaurer un dispositif de « chirurgien-dentiste traitant » et une visite bucco-dentaire obligatoire pour tous, chaque année. En effet, après avoir interpellé sur le manque criant de chirurgiens-dentistes dans de nombreuses régions françaises par le biais de la question écrite n° 40448, instaurer un dispositif de « chirurgien-dentiste traitant » permettrait, à l'image du dispositif de médecin traitant, que les patients n'attendent pas une urgence dentaire pour se faire soigner. En effet, trop de patients attendent actuellement une urgence dentaire pour se faire connaître auprès d'un chirurgien-dentiste qui, du fait du manque de professionnels, ne sont bien souvent pas en mesure de les recevoir du fait d'un emploi du temps saturé. Le dispositif de « chirurgiens-dentistes traitants » permettrait ainsi de mieux anticiper les besoins, mais également de mieux assurer le suivi et de faciliter l'accès aux soins des patients. En outre, sachant que les affections bucco-dentaires interagissent sur la santé globale, une mauvaise hygiène bucco-dentaire pouvant déboucher sur des infections ou une dénutrition, il s'avérerait judicieux d'instaurer une visite bucco-dentaire obligatoire pour tous, chaque année. En plus d'aider à détecter plus régulièrement les affections bucco-dentaires qui ont des conséquences importantes sur la santé, en allant jusqu'à limiter le risque de développement d'un cancer oral (lèvres, joues, langue, palais, gorge...), cela amènerait les patients à se mettre régulièrement en contact avec un professionnel bucco-dentaire et d'intégrer lorsque cela est possible sa patientèle. Le lien patient chirurgien-dentiste, rendu difficile aujourd'hui du fait du nombre insuffisant de praticiens, n'en sortirait que gagnant et l'accès aux soins en serait d'autant plus facilitée. C'est pourquoi il aimerait connaître la position du Gouvernement sur la possibilité d'instaurer un dispositif de « chirurgien-dentiste traitant » et de visite bucco-dentaire obligatoire pour tous, chaque année.

Données clés

Auteur : M. Paul Molac
Circonscription : Morbihan (4e circonscription) - Libertés et Territoires
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 40605
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 3 août 2021, page 6150
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)